

CREATION D'UN NOUVEL ACCES ROUTIER A LA BASE TRAVAUX SNCF RESEAU DU MANS

REUNION PUBLIQUE MAIRIE D'ARNAGE

23 JUIN 2020

PARTICIPANTS

SNCF RESEAU	
Amandine LE GUEN	Pilote d'Opération
Stéphane BOUQUIN	SNCF Réseau, Chef de projet
ARNAGE	
Thierry COZIC	Maire d'ARNAGE
	RIVERAINS de la Gautrie

ORDRE DU JOUR

L'objectif de la réunion est de présenter l'état d'avancement de la création du nouvel accès à la base travaux SNCF sur la commune d'Arnage et de préciser les échéances à venir

DOCUMENTS JOINTS

Document présenté en séance

ECHANGES

PREAMBULE :

L'opération a pour objet la création d'un nouvel accès routier à la base travaux SNCF du Mans.

L'objectif premier du projet est l'amélioration des conditions de sécurité et du cadre de vie des riverains de l'accès actuel.

En effet le projet répond à un besoin exprimé par la collectivité et les riverains concernés.

Ce site ferroviaire est notamment utilisé pour les besoins de maintenance et de renouvellement des voies ferrées de la région du Mans. L'activité logistique qui y est réalisée, nécessite la circulation fréquente de poids lourds.

L'accès existant utilisé depuis plusieurs décennies, est situé sur la commune d'Arnage dans une zone urbanisée (rue des Aulnes). La circulation de nombreux poids lourds en pleine zone pavillonnaire, sur des voiries étroites et avec de nombreux "sens uniques", crée des nuisances pour les riverains et des difficultés pour les gestionnaires de voirie.

La collaboration entre les collectivités et SNCF Réseau a permis d'identifier une solution alternative à l'accès existant. Un nouvel accès peut en effet être créé en réutilisant l'emprise d'une ancienne voie ferroviaire desservant auparavant une zone industrielle. L'utilisation de cette voie ferroviaire a été arrêtée depuis de nombreuses années et sans aucune perspective de remise en service compte tenu des évolutions des entreprises installées à proximité.

Le nouvel accès débouchera en zone industrielle sur une voirie au gabarit tout à fait adapté à la circulation de poids lourds (avenue Pierre Piffault, sur la commune du Mans). La modification de l'accès pour poids lourds au site n'induirait pas d'augmentation du trafic routier, mais simplement un déplacement.

Les études techniques et environnementales ont été réalisées en 2018.

SNCF Réseau a été confronté à des difficultés dans la réalisation de l'opération liées aux procédures environnementales et foncières

L'objectif de la réunion est de présenter ce qui a été réalisé et les perspectives dans les mois à venir pour la réalisation du nouvel accès.

La réunion est également mise à profit pour évoquer la situation en cours avec la reprise des approvisionnements du chantier en cours de renouvellement de la voie entre la Suze-Sur-Sarthe et Angers.

ECHANGES

Mme LE GUEN et M. BOUQUIN présentent le chantier en cours de renouvellement de la voie entre la Suze-Sur-Sarthe et Angers.

Le chantier était programmé entre janvier et mai 2020. Suite à la crise sanitaire, le chantier a été interrompu pendant 2 mois. Celui-ci a repris mi-mai et devrait se poursuivre jusqu'au 24 juillet 2020.

Les riverains font part de leur inquiétude quant au nombre de camions quotidiens qui entrent et sortent de la base.

M. Bouquin explique que l'évacuation des matériaux représente environ 70 à 80 camions par jours (4 camions pour les rails, 14 camions pour les traverses, 50 à 60 camions pour le ballast).

Le rail et la très grande majorité des traverses neuves sont approvisionnés par train. Pour les évacuations des rails et des traverses déposées, celle-ci ne peuvent malheureusement être réalisées que par camion car les filières d'évacuation et de recyclage sont au plus près du territoire, il n'est donc pas possible ni pertinent de réaliser une évacuation par train de ces matériaux.

Depuis la reprise du chantier il est constaté par les riverains des émissions de poussières propagées par les camions qui sortent de la base travaux.

SNCF mettra en place sur la base travaux un arrosage de la base pour éviter la propagation des émissions de poussières sur la voirie publique. Après échange en réunion, il est convenu que l'arrosage sera réalisé uniquement sur la base travaux, SNCF mettra en place à l'issue du chantier un nettoyage de la voirie.

AVANCEMENT DE LA CREATION DU NOUVEL ACCES

Mme LE GUEN présente l'état d'avancement de l'opération de création du nouvel accès
Les études techniques ont été réalisées en 2018.
L'ancienne voie de chemin de fer a été déposée en avril-mai 2019.

Conformément à la réglementation, une étude environnementale a été réalisée et les inventaires ont diagnostiqué la présence d'une espèce floristique protégée : le lupin réticulé.
La présence de cette espèce a complexifié la réalisation de l'accès car cela a nécessité de réaliser un dossier réglementaire et un passage au conseil régional de la protection de la nature pour obtenir l'autorisation de déplacer une partie des pieds de lupins afin de pouvoir réaliser la nouvelle voirie.

Par ailleurs, le projet a été adapté pour prendre en compte la préservation d'une partie de l'espèce protégée. Ceci nécessitait une acquisition foncière de 1680 m² au nord de la parcelle appartenant à SNCF Réseau et 900 m² au Sud de la parcelle.
Les négociations foncières ont été menées avec les deux propriétaires, mais n'ont pu aboutir pour la zone située au nord sur la parcelle KR4.

SNCF Réseau a fait part de ce point de blocage à la mairie d'Arnage. La mairie s'est alors rapprochée de la collectivité du Mans métropole et une solution a été identifiée, qui permet de respecter les contraintes environnementales en s'affranchissant de la contrainte foncière. La sortie sera réalisée sur la parcelle KR 091 appartenant au Mans Métropole.

Dans l'intervalle, SNCF Réseau a également dû réaliser un diagnostic pyrotechnique. Les installations ferroviaires ayant fait l'objet d'un bombardement intensif pendant la seconde guerre mondiale, il est en effet nécessaire de réaliser des diagnostics préalablement aux travaux de terrassement pour s'assurer qu'il n'y a pas de bombes.
Le diagnostic pyrotechnique a été réalisé, il reste à la date du 23 juin un levé de doute à effectuer pour 3 cibles.

A l'issue de ce levé de doute, SNCF Réseau va pouvoir procéder à la réalisation des travaux restant à réaliser à savoir les travaux de génie civil de création du nouvel accès.

Certains riverains font part de leur impatience quant à la réalisation des travaux et demandent un planning précis d'échéance pour les prochaines étapes.

Il est convenu en réunion que SNCF Réseau s'engage sur le planning suivant :

- ✓ Compléments topographiques : juin 2020
- ✓ Intervention pyrotechnique : juillet 2020
- ✓ Consultation des entreprises : juillet à septembre 2020
- ✓ Travaux de création du nouvel accès : octobre à décembre 2020
- ✓ Mise en service nouvel accès : janvier 2021

Les prochains travaux en suite rapide entre la Ferté et le Mans qui se dérouleront de janvier à mai 2021 utiliseront en conséquence le nouvel accès.

SNCF Réseau précise également les échéances suivantes sur la base travaux SNCF qui utiliseront l'accès actuel d'ici la mise en service de l'accès :

Fin des travaux entre la Suze-sur-Sarthe et Angers : jusqu'à la semaine 30
Travaux en base arrière : du 17 août au 25 septembre 2020
Travaux de voie « Hors-Suite » : de septembre à décembre 2020